



## **Conseil communautaire**

**5 Avril 2016**

**COURCHATON**

*Compte rendu de séance*

Le Président ouvre la séance à 18h00.

Madame Ghislaine VUILLIER est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Président demande présente ensuite le dernier compte rendu du conseil communautaire et demande s'il y a des objections.

**En l'absence de remarque, le procès-verbal de la dernière séance de conseil communautaire est validé à l'unanimité.**

Le Président présente la note suivante :

La communauté de communes dispose désormais de 7 budgets :

1. Budget principal
2. Budget enfance/jeunesse
3. Parc d'activités du Grand Fougeret
4. Gymnase intercommunal
5. Office du tourisme
6. SPANC
7. Zone d'activités de Villersexel

#### **Les modifications de structures budgétaires**

La modification budgétaire intervenue en fin d'année 2015, à savoir la création du budget enfance destiné à gérer le service enfance/jeunesse, crée une modification budgétaire importante donnant au budget principal une autre lecture de l'activité.

En effet, les écritures sont éclatées au profit du budget annexe de l'enfance qui a le mérite de mettre en évidence le coût du secteur enfance/jeunesse.

Le budget enfance est le second budget en terme de fonctionnement car il regroupe toutes les dépenses liées au périscolaire, au RPAM, à la crèche. La communauté de communes avait lancé des emprunts pour financer principalement les centres périscolaires et la crèche. Le budget principal se voit donc dépourvu des remboursements d'emprunts qui sont désormais inscrits dans le budget annexe enfance/jeunesse.

Les autres budgets annexes sont de structures identiques.

<b>Les résultats de l'exercice comptable 2015</b>
---

Les tableaux ci-dessous retracent les synthèses des résultats 2015.

**Concernant le budget général**, l'année 2014 avait été une année budgétaire difficile conjuguant la baisse des dotations et la prise en charge de dépenses de régularisation importantes. Le résultat d'exécution était donc de +52.000€.

Le débat d'orientation budgétaire de l'année 2014 avait mis en exergue l'obligation de faire des économies dans la section de fonctionnement.

Cette action a été entreprise avec succès puisque le résultat d'exécution de 2015 s'établit à un peu plus de 391.000€ faisant ainsi remonter la capacité d'autofinancement de la communauté de communes.

Conjugué avec la création du budget annexe enfance/jeunesse et le passage des inscriptions budgétaires de la compétence voirie en investissement, le budget général se voit allégé et renforcé pour servir d'assise solide aux budgets annexes déficitaires qui ont besoin d'une couverture financière. Il faut noter que le bon résultat du budget général s'effectue dans un contexte de fort investissement de la part de la communauté de communes.

Les budgets annexes connaissent des destins différents. Celui du gymnase reste excédentaire en fonctionnement (logique puisque la structure détruite n'engendre pas de frais de fonctionnement) mais la section d'investissement est déficitaire (également logique au regard des investissements entrepris).

Le budget SPANC et Office du tourisme ont besoin d'être financé par le budget général. L'office du tourisme ne génère que très peu de recettes propres obligeant une couverture financière par le budget général. A l'inverse, il supporte des investissements qui, même en présence de recettes de taxe de séjour, ne peuvent être couverts par cette dernière qui finance l'ensemble des dépenses touristiques.

Le SPANC est en manque des recettes de facturation non traitées. Ce problème doit être résolu mais le travail administratif pour le résoudre est immense sachant que l'agent chargé de cette tâche n'est pas exclusif à cette mission.

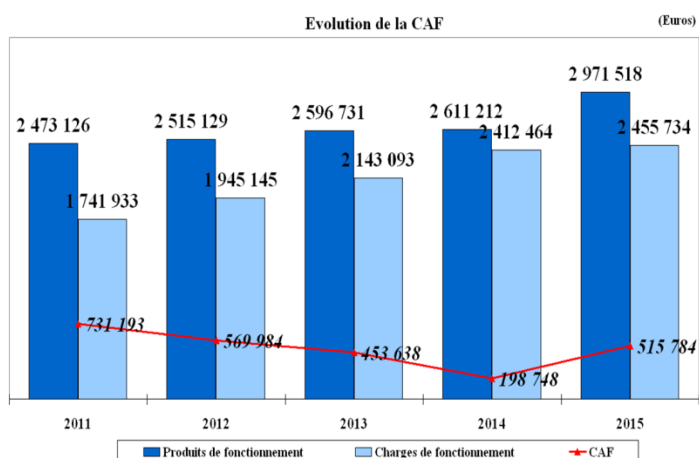
Enfin, les budgets annexes des zones d'activités sont déficitaires. Cette logique est présente dans tous les budgets semblables car les travaux provoquent un décaissement financier important au début de l'opération dont le retour s'effectue de façon temporellement différée.

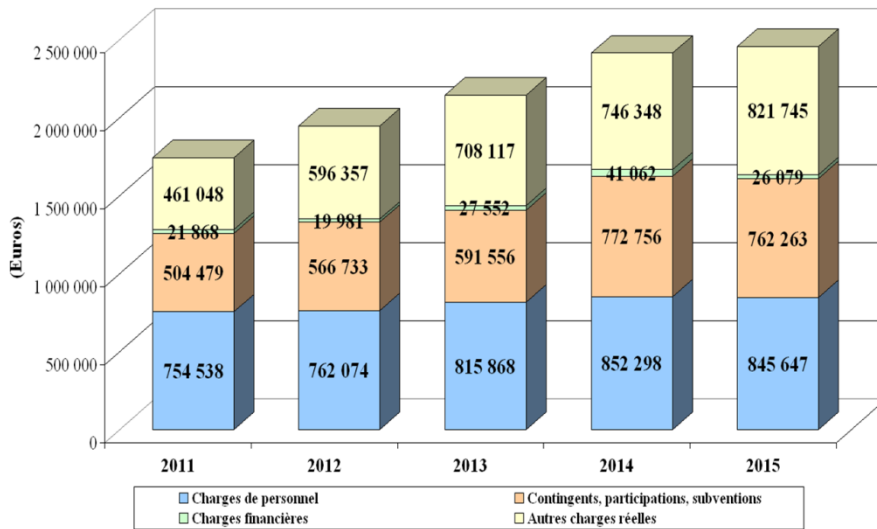
Quoiqu'il en soit, la communauté de communes a une santé financière saine mais une attention accrue dans la gestion est engagée car elle devient plus difficile que les années précédentes en raison du haut niveau d'investissements et d'un contexte de baisse des recettes provenant des dotations.

*Le Président donne la parole à Monsieur Jean-Michel GUILLET, Trésorier de Villersexel, pour une présentation des principaux indicateurs communautaires.*

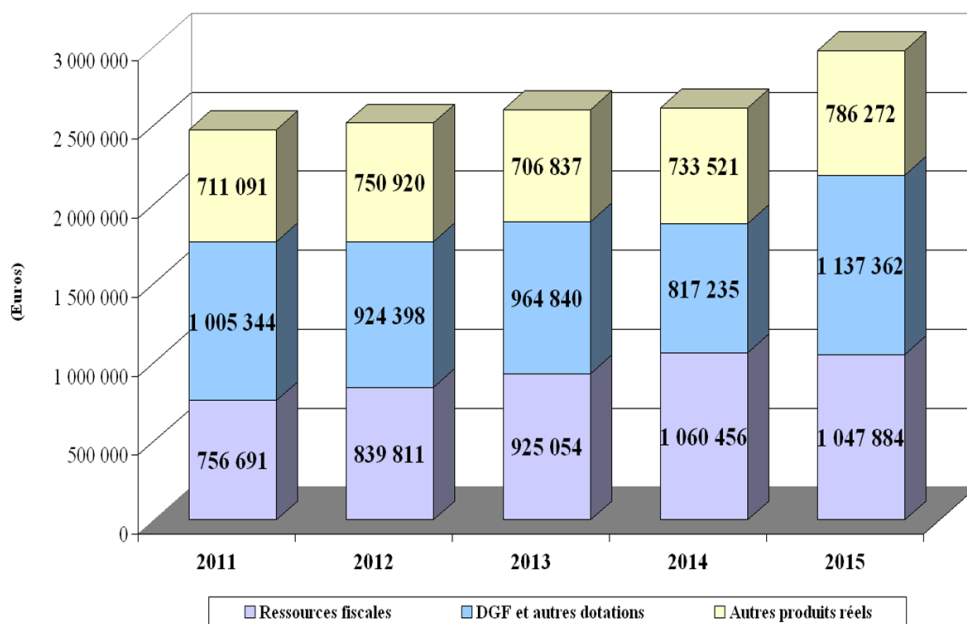
Monsieur GUILLET présente différents indicateurs relatifs à la situation financière de la communauté de communes.

Grace aux bons résultats de 2015, la capacité d'autofinancement de la communauté de communes remonte aux environs de 500.000€



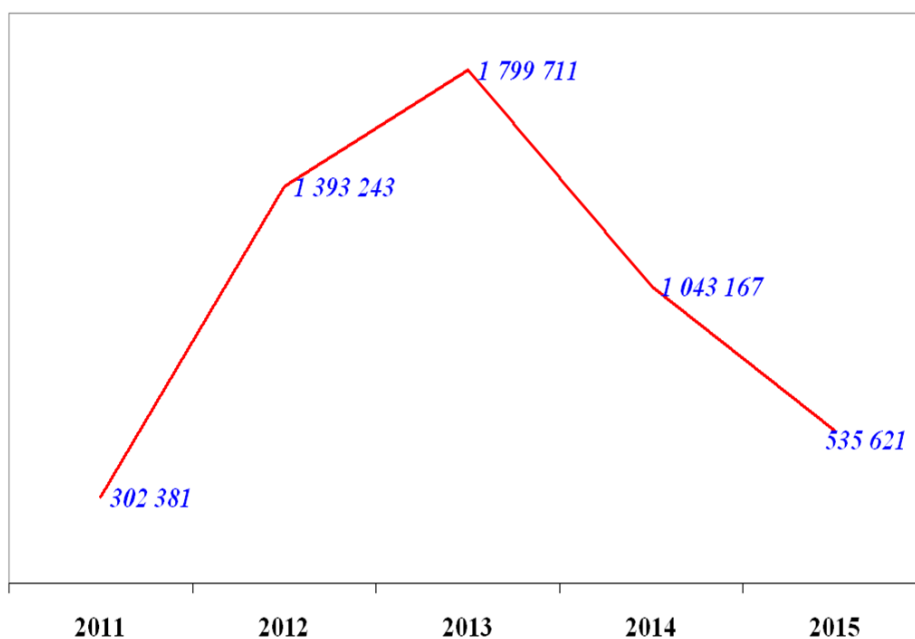


La présentation des comptes par structures budgétaires donnent une lecture sur l'évolution de ces dernières. Les dépenses de personnel stagnent, les participations augmentent ainsi que les charges de gestion courante.



Les ressources fiscales de la collectivité de la collectivité n'ont jamais évolué par une décision du conseil communautaire. Les changements intervenus sont des modifications législatives. Les taux d'imposition n'ont pas évolué depuis 2000.

Dépenses d'équipement (avec restes à réaliser)  
(Euros)



Les dépenses d'équipement connaissent un pic en 2013 mais il s'agit de l'intégration du bâtiment périscolaire de Villersexel.

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2014	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2015	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
<b>I - <u>Budget principal</u></b>					
Investissement	109 370,87	0,00	54 578,28	0,00	163 949,15
Fonctionnement	652 857,37	0,00	391 343,97	0,00	1 044 201,34
<b>TOTAL 1</b>	<b>762 228,24</b>	<b>0,00</b>	<b>445 922,25</b>	<b>0,00</b>	<b>1 208 150,49</b>
<b>II - <u>Budgets des services</u> <u>à caractère administratif</u></b>					
<b>OFFICE DE TOURISME CCPV</b>					
Investissement	-1 115,74	0,00	-14 426,18	0,00	-15 541,92
Fonctionnement	-38 019,35	0,00	67 912,34	0,00	29 892,99
Sous-total	-39 135,09	0,00	53 486,16	0,00	14 351,07
<b>GESTION GYMNASSE CCPV</b>					
Investissement	72 712,55	0,00	-203 902,19	0,00	-131 189,64
Fonctionnement	124 739,55	0,00	20 787,88	0,00	145 527,43
Sous-total	197 452,10	0,00	-183 114,31	0,00	14 337,79

Les résultats de l'exercice 2015 sont supérieurs à ceux de 2014 avec un excédent global de 445 922,25€. La communauté de communes a investi et préparé des projets et a commencé des travaux notamment sur le parc d'activités du Grand Fougeret. Elle a réalisé également la fin des travaux de la voie verte.

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2014	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2015	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
<b>ZAG CC PAYS VILLERSEXEL</b>					
Investissement		0,00		0,00	
Fonctionnement	-63 974,52	0,00	63 974,52	0,00	0,00
Sous-total	-63 974,52	0,00	63 974,52	0,00	0,00
<b>ZAV CC PAYS VILLERSEXEL</b>					
Investissement	-188 253,89	0,00	0,00	0,00	-188 253,89
Fonctionnement	-212 249,09	0,00	-279,00	0,00	-212 528,09
Sous-total	-400 502,98	0,00	-279,00	0,00	-400 781,98
<b>PARC GRAND FOUGERET CCPV</b>					
Investissement	0,00	0,00	-447 199,87	0,00	-447 199,87
Fonctionnement	0,00	0,00	1 614,91	0,00	1 614,91
Sous-total	0,00	0,00	-445 584,96	0,00	-445 584,96
<b>TOTAL II</b>	<b>-306 160,49</b>	<b>0,00</b>	<b>-511 517,59</b>	<b>0</b>	<b>-817 678,08</b>
<b>II - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					

Les zones d'activités restent déficitaires car les décaissements restent importants au début des travaux pour un retour sur investissement différé dans le temps.

Après que le Président ait quitté la séance, le conseil communautaire, sous la Présidence du doyen de l'assemblée, Monsieur Henri BOSSERT, a validé à l'unanimité les résultats des comptes des gestion et des comptes administratifs présentés.

## Les prévisions 2016

Le budget général comporte le fonctionnement des services administratifs et techniques. Les chapitres ne sont plus comparables puisque le budget enfance retrace également des dépenses. Il comporte une prise en charge prévisionnelle de 750.000€ de couverture des budgets annexes ; la couverture la plus conséquente étant celle du budget enfance : 536.150€.

Dans la section de fonctionnement, on retrouve les dépenses classiques.

Pour la section d'investissement, le tableau suivant retrace les actions 2016 :

Investissements 2016		
	Dépenses	Recettes
Etude voie verte	30 000 €	
Etudes petit patrimoine	20 000 €	
Etude siège	90 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>140 000 €</b>	
Aire de covoiturage	80 000 €	40 000 €
CTI démolition/vestiaires	150 000 €	60 000 €
CTI construction	35 000 €	35 000 €
Maison des services	35 000 €	35 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>300 000 €</b>	<b>170 000 €</b>
Matériel/mobilier		
Pilonneuse	2 300 €	
Nacelle	85 000 €	
Divers	20 000 €	
Informatique	7 000 €	
Mobilier	25 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>139 300 €</b>	
Voirie	185 000 €	45 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>185 000 €</b>	<b>45 000 €</b>
Logiciel informatique/site internet	18 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>18 000 €</b>	
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS 2016</b>	<b>782 300 €</b>	<b>215 000 €</b>

L'investissement prend en charge des études (voie verte, petit patrimoine et siège administratif)

- ✓ Voie verte : étude pour le tronçon Villersexel/Gouhenans
- ✓ Petit patrimoine : étude pour estimer le montant des travaux avant le lancement de la consultation
- ✓ Siège administratif : AMO + conduite d'opération en vue du cadrage des besoins puis confection d'un cahier des charges pour un concours d'architecte

Les travaux sont relatifs à l'aire de covoiturage et à la démolition du CTI et rénovation de la gare du Tacot.

Les lignes budgétaires ouvertes pour la construction du CTI et la maison de services seront réintégrées dans le programme global d'investissement par le porteur de projet. C'est la raison pour laquelle les inscriptions correspondantes sont en dépenses et en recettes.

L'investissement en matériel et mobilier est surtout axé sur l'acquisition d'une nacelle autoportée. Une location de matériel coûterait entre 10.000 et 15.000€ ; une acquisition est donc amortie en 7 ans dans un contexte actuel d'utilisation. Ce dernier est appelé à fortement évoluer plus



particulièrement pour l'entretien de la voie verte. De plus, une location ne permet pas la réactivité des interventions.

On retrouve l'investissement dédié à la voirie pour un budget de 185.000€.

La fiscalité : depuis la création de la communauté de communes, jamais les taux d'imposition n'ont été augmentés c'est-à-dire depuis 16 ans ! Les services nouveaux proposés par la communauté de communes sont indéniables : maison de services, CTI, coordonnatrice enfance/jeunesse, RPAM, nouvelles activités périscolaires, nouvelles activités extrascolaires, ouvertures supplémentaires des amplitudes horaires dans les centres périscolaires, politique de l'emploi pour les jeunes (avec la mission locale). Tous ces services ponctionnent les ressources propres. Il faut donc activer la solution fiscalité pour financer l'activité de la communauté de communes en direction des citoyens et des usagers.

**Le conseil communautaire, après présentation des budgets annexes, a validé ces derniers à l'unanimité.**

Il est proposé de percevoir une recette fiscale supplémentaire de 30.000€. Cette décision fait varier les taux de la façon suivante :

Impôts	Anciens taux	Nouveaux taux
Taxe d'habitation	8,96%	9%
Taxe foncier bâti	1,48%	2%
Taxe foncier non bâti	4,66%	Inchangé
CFE	19,26%	Inchangé

**Le conseil communautaire a validé à l'unanimité l'augmentation des taux d'imposition.**

Le budget annexe du gymnase porte l'investissement des travaux. Le montant restant à payer est d'environ 1.500.000€ HT. Ces travaux seront financés par un emprunt au niveau de 1.200.000€. La consultation est terminée, la majorité des offres a été réceptionnée ; seule la CDC étudie encore le dossier. Ce budget n'appelle aucune observation particulière ; sa particularité étant de ne pas avoir de dépenses courantes.

Le budget enfance/jeunesse est dans son premier exercice comptable. Déjà, on peut s'apercevoir du poids de ce secteur car le budget général prend en charge 536.000€. Il s'agit du coût net supporté par la communauté de communes.

Les budgets des zones d'activités prennent en compte les travaux et les stocks de terrain.

## Synthèse des prévisions budgétaires 2016

<b>BUDGET PRIMITIF - BUDGET COMMUNAUTE DE COMMUNES</b>	
Fonctionnement	3 405 854,00
Investissement	1 104 201,00
<b>BUDGET PRIMITIF - OFFICE DE TOURISME</b>	
Fonctionnement	115 401,00
Investissement	43 131,00
<b>BUDGET PRIMITIF - GYMNASE</b>	
Fonctionnement	221 129,00
Investissement	2 169 503,00
<b>BUDGET PRIMITIF - ENFANCE</b>	
Fonctionnement	796 027,00
Investissement	61 377,00
<b>BUDGET PRIMITIF - PARC D'ACTIVITES DU GRAND FOUGERET</b>	
Fonctionnement	2 248 815,00
Investissement	2 694 400,00
<b>BUDGET PRIMITIF - ZONE D'ACTIVITES DE VILLERSEXEL</b>	
Fonctionnement	400 782,00
Investissement	376 508,00
<b>BUDGET PRIMITIF - SPANC</b>	
Fonctionnement	34 000,00
Investissement	15 436,00

### Documents joints :

Préparation budgétaire par budget comportant également le compte administratif (résultats 2015)

# Finances/Marchés public/Administration générale

## Rapport 1 – compétence eau et assainissement – lancement d’une consultation pour la réalisation d’une étude

La compétence eau et assainissement sera transférée en 2018 ou 2020 au plus tard à la communauté de communes. Ce transfert représente une modification de l’organisation de la collectivité ce qui demande une anticipation.

En collaboration avec le Conseil Départemental, un cahier des charges est établi dans le but de pouvoir lancer d’ores et déjà une consultation pour retenir un bureau d’études.

Le fait de retenir en 2016 un maître d’œuvre pour réaliser l’étude de prise de compétence eau et assainissement ouvre une subvention de 80% du montant total de la part du Conseil Départemental.

Le Président propose donc de lancer une consultation pour retenir un bureau d’études.

*Monsieur BIZZOTTO prend la parole pour dénoncer la loi NOTRE dont ce transfert fait partie. Il votera donc contre ce dossier. Il estime que les syndicats d’eau fonctionnent correctement et que le transfert de compétence rendra donc la gestion moins efficace.*

## Rapport 2 – Demande de subvention – mobilier sentier de randonnée

Le conseil départemental a instauré une nouvelle classification des sentiers de randonnée. Ils sont regroupés en 3 catégories. Sur les 4 sentiers de la communauté de communes, seuls 2 sont classés en catégorie 2 (intérêt départemental). Une subvention du Département est donc accordée pour l’investissement.

Les sentiers de la Mirabelle et du Tacot ont besoin de réaménagements et de rénovation. L’acquisition de matériaux pour les travaux est nécessaire ; le Conseil Départemental apportant 25% de la dépenses éligible (plafonnée à 300€/km)

Le Président propose donc de déposer un dossier de demande de subvention pour les 2 sentiers.

**Ce rapport est validé à la majorité compte tenu de 4 voix contre et 9 abstentions.**

## Rapport 3 - Convention Culture 70/école de musique

La communauté de communes doit conventionner avec Culture 70. Jusqu’alors, une participation de 12.500€ était arrêtée. Cette participation englobait les présences de La Bulle et les activités musicales en milieu scolaire.

Le conseil communautaire doit fixer le niveau de participation à Culture 70 sachant qu’il est souhaitable de garder les mêmes services pour les habitants et les écoliers.

Parallèlement, une réflexion est engagée pour adhérer à l’école de musique.

Le Président propose donc de fixer le montant de la participation à Culture 70.

Le Président propose d’adhérer à l’école de musique.

**Ce rapport est validé à l'unanimité.**

<b>Rapport 4 – Transport à la demande – mise en place du service</b>
--

La commission 4 avait validé le mode de fonctionnement du service de transport à la demande à savoir :

- Lignes à la demande des villages vers Villersexel tous les mercredis matin
- Mise en place en collaboration avec le prestataire d'Héricourt
- Période de test d'une année

Le coût du service est le suivant :

Prestation	Prix HT	Prix TTC
Mise à Disposition d'un véhicule et d'un conducteur (Tous les mercredis de 7h30 à 12h30)	11 277,46	13 532,95
Mise à disposition de notre centrale d'appel : (Part opérateur, matériel, abonnements et locaux)	1 095,00	1 314,00
Mise en place d'un numéro azur (Abonnement et communications)	120,00	144,00
Décoration du véhicule (Plaques magnétiques sur 4 faces)	310,00	372,00
<b>COUT TOTAL</b>	<b>12 802,46</b>	<b>15 362,95</b>

Le Président propose mettre en place le service pour une durée d'une année.

**Les membres du conseil communautaire ont validé le rapport à l'unanimité.**

<b>Rapport 5 – SMIX Doubs THD – désignation de 2 membres représentant la communauté de communes</b>
---

Lors de la dernière séance du conseil communautaire, la validation de la participation au syndicat Doubs THD avait été validée.

La communauté de communes siège donc au sein du comité syndical. Les statuts du syndicat précisent que les adhérents doivent nommer 2 membres.

Il est donc proposé de nommer les 2 représentants de la communauté de communes.

**Ghislaine VUILLIER est désignée comme membre titulaire.  
Christian BOYER est désigné comme membre suppléant.**

### **Rapport 6 – ouverture d'un poste d'animateur RPAM**

Afin de modifier la quotité du temps de travail (du mi-temps vers un 80%), il convient de créer un nouveau poste. Ce point avait été présenté lors de la dernière séance du conseil communautaire. Or, la modification de quotité entraîne la création d'un nouveau poste et non la transformation du poste existant.

Il convient donc de délibérer pour ouvrir un nouveau poste à hauteur de 80%

**Ce rapport est validé à l'unanimité.**

### **Rapport 7 – choix des entreprises pour les lots 3 et 4**

Suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise HARDY, une consultation avait été relancée pour attribuer à nouveau les lots 3 – charpente métallique et 4 – bardage.  
L'analyse des offres est jointe au présent dossier.

De cette analyse, il résulte que les offres les mieux disantes sont les suivantes :

#### **RECAPITULATIF TOUS CORPS D'ETAT**

N°	Titre du lot	A.	Entreprises (Moins-disante ou titulaire)	OFFRE DE BASE H.T. €
03	COUVERTURE / ETANCHEITE / BARDAGE		PIGUET GIRARDET	133 240,53
04	CHARPENTE MÉTALLIQUE et COUVERTURE SECHE		PIGUET GIRARDET	59 807,23
Observations :			Total H.T. en EURO	193 047,76 €
Pour chaque lot, L'entreprise moins-disante au regard du critère prix n'appelle à aucune observation.				

Pour mémoire, l'offre initiale de l'entreprise HARDY était :

Lot 3 : 137359,03€ HT

Lot 4 : 59 404,50€ HT

L'offre présente donc une moins-value globale de 3.716,04€ HT

Le Président propose de retenir l'entreprise mentionnée ci-dessus.

**Compte tenu des analyses, le conseil communautaire donne son accord à l'unanimité.**

# Urbanisme/PLUi

## Rapport 8 – Transfert des conventions IAD à la communauté de communes

Depuis le 10 décembre 2015, la communauté de communes possède la compétence « élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal ».

La commune d'Esprels avait lancé la révision générale de son PLU avant la prise de compétence. Désormais, il revient à la communauté de communes de prendre la suite car la commune n'a plus la compétence.

La commune d'Esprels avait contractualisé avec le bureau d'études IAD de Vesoul pour réaliser la révision générale du PLU.

En conséquence, les contrats en cours sont transférés à la communauté de communes. Le reste à payer est d'environ 11.000€.

Le Président propose donc de signer les contrats avec le bureau d'études IAD.

**Ce rapport est validé à l'unanimité.**

## Rapport 9 – nomination d'un représentant auprès du comité départemental du tourisme

La communauté de communes fait partie d'une des trois destinations touristiques prioritaires au niveau départemental, à savoir la vallée de l'Ognon.

A ce titre, un représentant au sein du comité départemental du tourisme doit être désigné.

**Charles GRANET est désigné pour siéger au comité départemental du tourisme.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.